CERTIFIE CONFORME

Laurent LEBRASSEUR

Certifié par yousign

MoinsEgalPlus

Conseil & expertise comptable

Sas 2LH

Le bout de bas

Lieudit tercey

61570 SAINT-LOYER-DES-CHAMPS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 6420Z SIRET : 53068200400011

Siège social :
10 rue Martin Luther King 14280 St Contest

Standard :
02 31 71 18 09

Email :
contact@moinsegalplus.net

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : Sas 2LH — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : Le bout de bas 61570 SAINT-LOYER-DES-CHAMPS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 3 0 6 8 2 0 0 4 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
		Frais de développement*	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	430 809	CT	50	430 759
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH		BI	
		TOTAL (II)	BJ	430 809	BK	50	430 759
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	41 355	CA	39 686	1 669
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	110	CG		110
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
		TOTAL (III)	CJ	41 466	CK	39 686	1 779
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	472 275	1A	39 736	432 538

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas 2LH — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 149 000)		DA	149 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	14 900
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	241 709
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-28 255
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	10 754
	TOTAL (I)		DL	388 108
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	14
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme		D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 221
	Dettes fiscales et sociales		DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	43 195
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	44 430
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	432 538

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont { Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44 430
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

DGFiP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Sas 2LH — Néant ☐ *

Exercice N

			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL	
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)						FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 998
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	
	Salaires et traitements *						FY	
	Cotisations sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)					GA	
		- dotations aux dépréciations					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*						GC	39 686
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	41 684
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-41 684
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	13 793
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 071
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2	
	Total des produits financiers (V)						GP	16 865
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	50
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 768
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	3 818
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	13 046
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	26/46

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas 2LH — Néant ☐ *

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

RENVOIS

			Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	HH	
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	-383
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	16 865
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	45 120
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	-28 255
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	16 864
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	3 768
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 432 538,44 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -28 255,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec la SAS CNS CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE à effet 01/01/2013.
Les sociétés 2LH et CNS ont décidé de retenir la méthode de répartition résultant de l'article 223 A du CGI tel qu'actuellement en vigueur et aux termes duquel les solutions prinicpales suivantes s'appliquent :
- chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, et de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérets de retard dont la société mère est redevable, à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dues par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe. Cette disposition oblige donc chaque société intégrée fiscalement à suivre, exercice par exercice, l'évolution de sa situation fiscale comme si elle n'était pas membre du groupe et comme si elle était imposée séparément.
- l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du groupe, se calcule en faisant abstraction des déficits réalisés depuis l'entrée en fonction de cette société dans le groupe lesquels sont réputés appartenir à la société mère.
- en conséquence la SAS CNS devra comptabiliser la charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe. La SAS 2 LH enregistrera, pour sa part, dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe due par elle et le cumul de la charge d'impôt comptabilisée par ses filiales.

Les éléments ci-dessous nous ont permis de juger qu'aucune dépréciation des titres CNS n'est necessaire au 31/12/2022 :
- Plus value latente sur le bâtiment de 150K€ estimé à partir d'un rapport d'expertise de notaire datant du 17 mars 2017.
- Plus value latente sur le matériel industriel de 100K€ estimé par le dirigeant.
- La non valorisation du fonds de commerce à l'actif de CNS

CERTIFIE CONFORME

Laurent LEBRASSEUR

Certifié par yousign

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En Euro

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

En Euro

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis (4) (5) par la societe	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
CNS CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE - 0 ZONE D ACTIVITE DES FOURNEAUX 61500 SEES - 393619234	192 569,00	100,00	420 000,00	420 000,00			1 338 930,00	5 663,00	13 793,00
A. TOTAL DES FILIALES			420 000,00	420 000,00					13 793,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Impôts sur les bénéfices	1 669,00	1 669,00	
Groupe et associés (2)	39 686,35	39 686,35	
TOTAL	41 355,35	41 355,35	

ENTREPRISES LIÉES

En Euro

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers		39 162,00	
TOTAL DES DETTES		39 162,00	
Charges financières		3 768,00	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	14,05	14,05		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 221,00	1 221,00		
Groupes et associés (2)	43 195,28	43 195,28		
TOTAL	44 430,33	44 430,33		

ENGAGEMENTS

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS

Non recensés

ENGAGEMENTS REÇUS

Non recensés

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Non recensés

AD/PMO

2LH
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 149.000 €
Siège social : BOISCHAMPRE (61570)
SAINT LOYER DES CHAMPS
Le Bout de Bas Lieudit Tercey
RCS ALENCON 530.682.004

*****

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 02 JUIN 2026

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Proposition d'affectation du résultat :

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 28.255,07 €, de la manière suivante :

- Imputation de la totalité de la perte sur le poste « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique rappelle que les dividendes distribués, au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercice clos	Dividende	Dividende ouvrant droit à l'abattement	Dividende n'ouvrant pas droit à l'abattement
31/12/2024		/	/
31/12/2023	/	/	/
Distribution de réserves 4 septembre 2023	30.000 €	30.000 €	
31/12/2022	/	/	/

Vote :

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme
Le Président

Laurent LEBRASSEUR

Certifié par yousign